

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2017

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de La Pocatière tenue le 15 mai 2017, ledit conseil a adopté le règlement numéro 5-2017 ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 13-83 concernant le ramonage des cheminées;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière;
- QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à La Pocatière ce 18 mai 2017.

Danielle Caron, OMA,
Greffière